

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 1 (1909)
Heft: 8

Artikel: Les employés fédéraux des P.T.D.
Autor: Mercier, Lucien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382777>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

datent de l'année 1905 et sont tirés du recensement fédéral sur les établissements industriels. Depuis cette époque, le nombre des ouvriers et employés de l'Etat et des communes a sûrement augmenté, tandis qu'au 31 décembre 1908, le nombre des travailleurs du bâtiment et de l'industrie textile devait être inférieur au nombre d'ouvriers occupés dans les mêmes industries pendant l'été de l'année 1905 où les affaires marchaient très bien.

Il est donc permis d'admettre que les chiffres proportionnels concernant les groupes du bâtiment soient trop bas pendent que ceux qui se rapportent aux ouvriers de l'Etat et des communes sont probablement un peu trop élevés. En outre, il faut se rendre compte de la nature de l'établissement de l'Etat qui comporte déjà en lui des conditions favorables à la formation de l'organisation ouvrière. A cela il faut aussi ajouter le fait que dans un pays démocratique la participation au syndicat est généralement moins dangereuse pour les ouvriers au service de l'Etat ou des communes que pour ceux des établissements privés. Le fait enfin que tous les citoyens sympathiques ou favorables aux revendications de la classe ouvrière peuvent directement collaborer à l'amélioration des conditions de travail des ouvriers et employés de l'Etat ou des communes, facilite quelquefois la lutte économique à ces derniers. Dans tous les cas, l'action syndicale des travailleurs de l'Etat et des communes se déplace toujours à un moment donné du terrain économique sur le terrain du mouvement politique. Ceci permet ou plutôt semble permettre aux organisations syndicales des ouvriers de l'Etat et des communes de se contenter d'une cotisation minime, ce qui leur facilite beaucoup le recrutement de leurs adhérents.

Puis, les établissements de l'Etat et des communes subissent bien moins l'effet des crises économiques que les établissements privés. Tout cela peut suffire pour comprendre pourquoi les ouvriers au service de l'Etat et des communes sont syndiqués dans de plus fortes proportions que les ouvriers des établissements privés.

Les arts graphiques, du moins les imprimeries, sont également un peu protégés contre les effets des crises économiques, d'abord par la nature même du genre de production où l'exportation ne joue pas (du moins pour la Suisse) le même rôle que dans d'autres branches industrielles, et ensuite par le fait que les imprimeries ont des conditions de production mieux réglées que la plupart des autres industries.

En outre, nous devons rappeler ici le fait qu'à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, le *Typographenbund* a décrété une amnistie générale permettant à tous les collègues exclus dans le temps de retourner dans les rangs des typographes syndiqués. De ce fait et grâce aussi à l'influence heureuse de ses institutions de secours, l'effectif du

Typographenbund a augmenté de quelques centaines de membres.

En ce qui concerne les fédérations des *ouvriers du transport* et des *ouvriers auxiliaires des arts graphiques* nous avons affaire à des fédérations qui n'existent que depuis 2 ou 3 années, comme c'est le cas pour la Fédération des *ouvriers de l'Etat et des communes*. Puis, toutes ces trois fédérations ont recruté une partie de leurs membres parmi des ouvriers qui faisaient déjà partie d'une autre organisation syndicale.

En somme il résulte de notre examen que l'organisation syndicale ouvrière en Suisse est restée solide malgré les chocs violents et les nombreuses épreuves que la crise économique et d'autres phénomènes lui ont fait subir dans le courant de l'année 1908.

Les chiffres obtenus pour les différentes fédérations indiquent déjà que les organisations capables de protéger par des institutions de secours leurs membres contre les conséquences funestes des crises et contre d'autres épreuves que la lutte pour l'existence impose aux travailleurs, ont traversé la période de dépression économique en 1908 sans subir de dommages ou affaiblissements.

Dans la seconde partie de notre rapport, nous examinerons l'activité de nos fédérations syndicales dans le domaine administratif et dans celui des secours et sur le terrain des luttes économiques.



Les employés fédéraux des P. T. D.

Quoique cette catégorie de travailleurs ne fasse pas partie directement de la classe ouvrière et qu'elle rentre plutôt dans l'armée toujours grandissante du fonctionnarisme d'Etat, il n'est pas sans intérêt pour la *Revue syndicale* d'en étudier l'organisation et les conditions d'existence.

Empressons-nous de dire qu'au point de vue de l'organisation les employés fédéraux des postes, des télégraphes et des douanes peuvent être donnés en exemple à nombre de nos corporations ouvrières, tant au point de vue du nombre qu'en celui d'une saine administration.

On peut déclarer d'emblée que le 90 % du personnel des trois administrations susnommées font partie de cette association qui comptait, à fin 1908, 6887 membres groupés dans 49 sections, et répartis comme suit: 5641 pour l'administration des postes, 145 pour celle des télégraphes et téléphones et 1101 pour celle des douanes. Il est à remarquer que la dite association ne groupe que les « employés », c'est-à-dire celui qui n'a pas fait d'apprentissage n'est muni d'aucun brevet.

Pour arriver au total des organisés il faut ajouter à ces chiffres 2000 membres de la Société suisse des

fonctionnaires postaux, 200 de la Société suisse des télégraphistes, etc.

Nous nous bornons à parler ici du personnel employé dont les traitements et les conditions de travail se rapprochent le plus du monde ouvrier et dont, par conséquent, les intérêts sont les plus semblables.

J'ai souvent entendu les militants ouvriers faire montre d'étonnement en constatant que les travailleurs d'Etat méconnaissent le mouvement ouvrier et socialiste et refusent de joindre la puissance de leurs organisations à celle des fédérations de métiers en adhérant à l'Union des fédérations syndicales.

Comme socialiste militant je regrette cet éloignement et désirerais voir tous les travailleurs étroitement unis dans cette organisation devenue le centre de tous les efforts pour l'émancipation intégrale du prolétariat. Je crois même que ce désir est celui de bon nombre de mes collègues socialistes convaincus et hardis.

Mais je ne saurais pourtant m'étonner de la réserve qui est la tactique momentanément imposée au personnel fédéral. En effet, pour comprendre cette attitude, non pas hostile, mais simplement opportuniste, il suffit de se rappeler que les employés postaux et leurs co-associés des autres branches de l'activité nationale ont pour patron direct l'Etat, organe politique surtout et avant tout, que leurs revendications sont soumises aux caprices du pouvoir et n'ont chance d'être satisfaites que de par la bonne volonté des puissants du jour. Voilà pourquoi les postiers sont, en apparence du moins, des gouvernementaux en politique et, sur le terrain économique, des isolés.

Pour que le personnel fédéral organisé consente à lier sa destinée à celle des fédérations ouvrières, il faudrait qu'il possédât une conscience de classe très prononcée, un altruisme très développé que seule une minorité encore bien faible a su acquérir. Il faudrait aussi qu'il renonce à la bienveillance des autorités établies et fasse fi de leurs parcimonieuses largesses. L'activité de ses organisations est purement pratique. Aucun idéal social ne les conduit et ne les épure. Elles sont le type parfait du syndicalisme neutre, rigoureusement neutre, qui ne se laisse distraire jamais de son unique but d'améliorations et de réformes immédiates. Je ne connais, pour ma part, aucun syndicat soi-disant neutre, pouvant respecter aussi bien ce principe. Changer de ligne de conduite, se donner tout à coup un programme plus profond et plus large serait certainement pour elles compromettre leur action réformatrice et rejeter peut-être dans l'indifférence quantité de collègues qui ne voudraient pas les suivre sur ce nouveau terrain. On peut déplorer cette crainte et cet égoïsme, mais on est obligé de les comprendre et d'en tenir compte. Voilà pourquoi même les partisans de l'unité ouvrière dans le sens large du mot, ne peuvent, à l'heure actuelle, conseiller une attitude plus énergique et plus franchement syndicaliste.

Mais, malgré tout, l'organisation des employés fédéraux est une école de solidarité qui porte chaque jour ses fruits. Si elle doit se garter, pour obtenir, en partie tout au moins, les améliorations nécessaires en faveur de ses membres, de toute manifestation maladroite, elle est tout de même un beau spécimen de l'organisme ouvrier, une de ses cellules les plus vivaces.

Opportuniste vis-à-vis des détenteurs du pouvoir, elle a montré beaucoup de fermeté dans la défense des droits et de la dignité du personnel.

Après avoir reçu réformes sur réformes par une meilleure législation les concernant, les employés fédéraux organisés ont créé dans leur propre sein de nombreuses caisses de secours; ils ont appliqué le système des fortes cotisations qui leur ont permis de posséder en deux éditions (allemande et franco-italienne) un organe hebdomadaire, de payer un secrétaire général (à la fois conseiller juridique), de créer un fonds pour soutenir des collègues frappés injustement dans leurs fonctions ou victimes du malheur, d'étendre partout leur propagande et leur recrutement, de semer des idées, de répandre une atmosphère favorable aux principes de bonne camaraderie, d'élever le niveau matériel et moral de ses membres en les appelant à plus de conscience de leurs devoirs et de leurs droits.

Et puis enfin, ligée en une vaste union fédérative avec la Fédération des employés de chemins de fer, forte à elle seule de plus de 30,000 membres, elle a acquis une puissance que nul ne peut dégaîner. On craint déjà en certains milieux l'importance d'une telle organisation et l'on se demande avec frayeur ce qu'il adviendrait le jour où toute cette armée aurait pris conscience de sa force et de ses intérêts de classe.

Car, n'est-elle pas l'extension naturelle du mouvement ouvrier qui, des travailleurs manuels, s'étend bientôt à toutes les corporations, inconsciemment peut-être, mais sûrement solidaires dans la poursuite d'une intégrale émancipation?

Contrairement à ce que nous voyons en France, les hommes politiques de notre pays ont eu assez d'habileté et de libéralisme pour accorder une reconnaissance officielle aux organisations du personnel fédéral. Ils tiennent compte de leurs requêtes et discutent avec leurs représentants, les consultent même spontanément à l'occasion.

C'est dire à quel point elles ont su s'imposer et se faire respecter. Mais cela explique également très bien le pourquoi de leur attitude vis-à-vis de l'organisation ouvrière.

Lucien Mercier.



Les salaires en Suisse avant 1900.

Feu l'inspecteur des fabriques D^r F. Schuler, un homme qui se souciait beaucoup du sort de la classe ouvrière, publia en 1905 dans le *Journal de statistique*